

« voyez par devers nous à Paris, pour aler au dit pays tenir hostage pour nous et gardez siehr que vous doubtés encourre mon indignacion que, en ce, n'ait aucun deffaut Donné à Paris, le xxn jour de septembre, l'an de grâce mil trois ccz soixanfte et un.

« Par le Roy, à l'aret du conseil, estant en la chambFe des comptes où que vous estiez. »

« *Signé SEUNONE.* »

A deux ans de là, l'un des nobles otages n'ayant pas eraint de fausser sa parole ducale en s'évadant pour regagner l'Anjou, Jeanle-Bon traversa de nouveau la Manche malgré les prélals et les barons de France « qui disoient que c'étoit grande folie ». Et comme il était écrit en haut que le roi Jean ne reverrait plus la France, où il avait amoncelle tant de fautes, « il trépassa de ce siècle le 8 avril 1303, dont le roi Édouard, la roine sa femme et tous les grands seigneurs du pays furent moult courroucés, pour l'honneur et la grande amour que ledit roi, depuis la paix faite, leur a voit montrée » (Froissard)%-

Le règne réparateur de Charles V commençait !

A. FOURTIER.